

## Régimes complémentaire RCO et Invalidité décès RID Taux de cotisations 2020

	RCO	RID
Assiette des cotisations	Les commissions et rémunérations brutes déclarées aux Contributions Directes pour l'année précédente dans la limite d'un plafond (508 783 €) *	
Taux de cotisations créateur de droits	6,30 %	0,7 %
<b>Concours conventionnel des compagnies mandantes</b>	<b>3 % des commissions brutes plafonnées</b>	Aucun
Taux d'appel	129,5 %	100 %
<b>Taux de cotisation effectif</b>	<b>8,16 %</b>	<b>0,7 %</b>

\* **Hormis la 1<sup>ère</sup> année :** L'assiette prise en compte est égale au PASS (41 136 €) et proratisée à effet du 1<sup>er</sup> jour du mois de votre nomination.

